Municipalité d'Yvonand
Tél. 024/557 73 00
E-mail : greffe@yvonand.ch

1462 Yvonand, le 25 octobre 2021

Au conseil communal

1462 Yvonand

Préavis municipal No 2021/21

Concerne : Etude préliminaire des infrastructures agricoles et naturelles

Madame la présidente,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

Introduction

La desserte et les infrastructures agricoles de la commune d'Yvonand vieillissent. Elles souffrent localement par manque d'entretien ou ne répondent plus aux exigences de l'exploitation agricole du 21ème siècle, avec ses machines devenues souvent plus larges et plus lourdes. L'évolution croissante d'événements météorologiques d'ampleur et leurs impacts sur les aspects d'érosion et de gestion des eaux de ruissellement, ainsi que les aspects de biodiversité sont également des enjeux importants à considérer pour l'exploitation agricole du territoire communal.

Ainsi, une réflexion d'ensemble s'impose avant de décider au coup par coup du maintien des infrastructures en place ou des éventuels compléments à y apporter.

En effet, le recours à des aides publiques doit pouvoir se faire sur la base d'une vision globale de la situation existante sans quoi il est difficile de pouvoir justifier ces dépenses en termes d'investissement sur le long terme.

Une *analyse globale des infrastructures agricoles est une condition obligatoire pour déposer toute demande de projet subventionné* concernant la réfection et/ou le complément de celles-ci. Cette étude servira donc de base afin de déposer un projet auprès de la DGAV et permettre à la commune de toucher des subventions.

L'objectif est d'effectuer cette analyse sur l'ensemble du territoire communal. Il s'agira de passer en revue de manière exhaustive l'ensemble des infrastructures agricoles, cours d'eau, structures de gestion des eaux, haies champêtres et autres aménagements, puis de déterminer les besoins et ressources à mettre en place pour assurer leur durabilité.

Procédure de travail

La procédure de travail est présentée ci-après :

1. *Travaux préliminaires*

   Consistent à récolter les différentes données cartographiques, informatiques existantes et utiles pour le projet.

2. *Fixation précise des objectifs et plan de travail*

   Il s'agit de fixer précisément le plan de travail en se coordonnant avec le mandant. Un cadrage fin du projet est fixé à ce niveau ainsi que les différents éléments et critères à inventorier. Il s'agira notamment des : chemins agricoles / collecteurs / cours d'eau / fossés / cordons boisés / haies et bosquets champêtres / parcellaire communal (baux) / ...

3. *Inventaire des infrastructures agricoles*

   Il s'agit développer la base géomatique puis de faire l'inventaire précis des éléments et critères définis au point 2 de l'étude, des problèmes posés et des contraintes.
   Le report sur la base de données géomatique est également compris sous ce point.

4. *Description des travaux et mesures à effectuer, estimation des coûts*

   Elle doit permettre de déterminer comment les infrastructures et aménagements agricoles de la commune doivent évoluer en fonction des différentes contraintes.

   Cette rubrique comprendra une *synthèse chiffrée et quantifiée quant aux besoins futurs* ainsi que des cartes les illustrant.

5. *Rapport d'étude préliminaire à destination de la DGAV et de l'OFAG*

   Une coordination claire dès le début du projet est proposée avec le représentant de la DGAV.

   Afin de valider les besoins et les solutions proposées en regards avec les possibilités de subventionnement, une expertise fédérale devra se tenir en présence des services concernés de l'Etat et de la Confédération.

6. *Séances, coordination*

   Une coordination claire dès le début du projet est proposée avec la commune et le représentant de la DGAV.

   En phase de validation, une séance de présentation et discussions sera organisée avec le représentant de la DGAV.

   Des séances de terrain et de coordination des données relevées sont également prévues.

Le périmètre de l'étude

Ensemble du territoire communale d'Yvonand.

Le mandataire

Bureau ILEX :

- Bernard Graf, ingénieur forestier EPF/SIA
- Gilles Bezinge, ingénieur en environnement HES
- Sandrine Froidevaux, ingénieures en gestions de la nature HES P

Les livrables

Les livrables proposés sont de plusieurs natures :

- Base de données géomatique
- Cartes thématiques
- Rapport d'étude préliminaire

Le rapport de l'étude préliminaire comprendra notamment la méthodologie utilisée, la description des cas rencontrés, le résultat des inventaires, la stratégie à l'horizon des 10-15 ans à venir. Les cartes présenteront l'inventaire des infrastructures, les zones à problèmes, et les propositions de solutions pour l'avenir.

Le budget

Evaluation des honoraires : 194 heures :	CHF 23'520.00
– Evaluation des frais courants à 5% :	CHF 1'176.00
– Total honoraires et frais courants :	CHF 24'696.00
– TVA 7,7% :	CHF 1'902.00

Total honoraires TTC : CHF 26'598.00, **arrondi à CHF 26'500.00**
L'estimation des honoraires est donc effectuée avec un tarif-temps de 130.00 CHF/h pour les prestations d'ingénieur (partage entre tarifs C et D) et un tarif de 110.00 CHF/h (tarif E) pour les prestations de technicien, dessinateur et administration.

Conclusion

Vu ce qui précède, la municipalité prie le conseil communal, après avoir entendu le rapport de la commission ad'hoc et de la commission des finances de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVONAND

Vu le préavis de la municipalité

Décide

1. D'autoriser la municipalité, à procéder à l'étude de la desserte agricole sur le territoire de la commune pour un montant de CHF 26'500.00.

2. De financer cette étude par les liquidités courantes.

Nous vous présentons, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic : Philippe Moser

La Secrétaire : P.O. Carolane Sutterlet

MUNICIPALITE D'YVONAND

Municipal délégué : M. Alexandre Lecourtier